



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 2 octobre 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M^{mes} et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Claude Benjamin, Olivier Surprenant et Jean-Yves Boulianne, sous la présidence du maire M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M^{mes} Marielle Benoit, directrice générale et greffière et Roxanne Roy Landry, directrice générale adjointe.

Le maire débute la séance en mentionnant que le contrat de travail de la directrice générale et greffière et celui de la directrice générale adjointe ont été renouvelés.

Par la suite, le maire donne les réponses aux questions posées lors de la séance du 2 septembre 2025.

Première période de questions

Aucune des douze personnes présentes ne s'exprime.

2025-536

Adoption de l'ordre du jour

Document : Projet d'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet d'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

20. Émission d'obligations.

Procès-verbaux

2025-537

Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 8 septembre 2025

Documents : Procès-verbaux des séances tenues les 2 et 8 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 8 septembre 2025 a été remise à chacun des membres du conseil municipal au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la directrice générale et greffière soit dispensée de faire la lecture des procès-verbaux des séances tenues les 2 et 8 septembre 2025.

QUE lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que présentés.

Réglementation

2025-538

Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham - Avis de motion

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham.*



M^{me} Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham* afin de mettre à jour ce règlement avec les dernières dispositions législatives.

2025-539 Dépôt du projet de *Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham*

Document : *Projet de Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham.*

M^{me} Nathalie Dépeault dépose le projet de *Règlement modifiant le Règlement 514 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Farnham.*

2025-540 *Règlement 715 de zonage* - Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement

Document : Certificat de la directrice générale et greffière daté du 10 septembre 2025.

Le certificat de la directrice générale et greffière dans le cadre de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le *Règlement 715 de zonage* est déposé, celui-ci ne contient aucune demande.

2025-541 *Règlement 716 relatif aux usages conditionnels* - Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement

Document : Certificat de la directrice générale et greffière daté du 10 septembre 2025.

Le certificat de la directrice générale et greffière dans le cadre de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le *Règlement 716 relatif aux usages conditionnels* est déposé, celui-ci ne contient aucune demande.

2025-542 Adoption du *Règlement 695-4 modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025*

Document : *Règlement 695-4 modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 695-4 modifiant le Règlement 695 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2025* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-543 Adoption du *Règlement 724 constituant le Comité consultatif d'urbanisme*

Document : *Règlement 724 constituant le Comité consultatif d'urbanisme.*



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 724 constituant le Comité consultatif d'urbanisme* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-544 Adoption du *Règlement 725 concernant la garde de poules en milieu urbain*

Document : *Règlement 725 concernant la garde de poules en milieu urbain.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Yves Boulianne a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 725 concernant la garde de poules en milieu urbain* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-545 Adoption du *Règlement 726 relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais*

Document : *Règlement 726 relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 726 relatif à l'utilisation de pesticides et d'engrais* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-546 Adoption du *Règlement 727 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques*

Document : *Règlement 727 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques.*



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 727 relatif à l'attribution et à l'affichage des numéros civiques* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-547 Adoption du *Règlement 728 sur les nuisances*

Document : *Règlement 728 sur les nuisances.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 728 sur les nuisances* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-548 Adoption du *Règlement 729 concernant la vidange systématique des fosses*

Document : *Règlement 729 concernant la vidange systématique des fosses.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 729 concernant la vidange systématique des fosses* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-549 Adoption du *Règlement 730 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments*

Document : *Règlement 730 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments.*



CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 730 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2025-550

Adoption du Règlement 731 imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables

Document : *Règlement 731 imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables.*

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 2 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 731 imposant une redevance environnementale pour l'ajout et la bonification des espaces perméables et la sensibilisation de l'importance des espaces perméables* soit adopté suivant sa forme et teneur.

Grefe et affaires juridiques

2025-551

Renouvellement d'un avis de réserve pour fins publiques à l'égard du lot 4 446 715 du cadastre du Québec (Rue John-Bowker)

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 570 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Farnham a le pouvoir de s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham peut, suivant l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes*, posséder des immeubles pour fins de réserve foncière;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a notamment compétence en matière de parcs et d'environnement en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*;



CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 75 de la *Loi sur l'expropriation*, quiconque est autorisé par la loi à exproprier un bien peut imposer une réserve sur ce bien, aux mêmes fins et avec les mêmes autorisations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite assurer la conservation de cet espace vert urbain à titre de parc, espace vert ou site de conservation naturelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire donc, pour cette fin municipale d'utilité publique, imposer une réserve pour fins publiques sur le lot 4 446 715 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'avis de réserve foncière enregistré en 2023 viendra à échéance en novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire, pour cette fin municipale d'utilité publique, renouveler la réserve pour fins publiques sur le lot 4 446 715 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 69 et 73 de la *Loi sur l'expropriation*, une telle réserve pour fins publiques prohibe pendant sa durée toute construction, amélioration ou addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, sauf les réparations, une telle réserve demeurant en vigueur pour une période initiale de deux ans et étant renouvelable pour une période additionnelle de deux autres années;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la Ville de Farnham renouvelle l'avis de réserve pour fins publiques sur le lot 4 446 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi.

QUE cette réserve est imposée pour une fin publique municipale, plus particulièrement de la constitution d'une réserve foncière pour permettre la conservation à titre de parc, espace vert ou site de conservation naturelle permanente de l'immeuble réservé.

QUE ce renouvellement est imposé pour une période de deux ans.

QUE la Ville de Farnham mandate ses procureurs de la firme Tremblay Bois, avocats pour préparer, signifier aux propriétaires concernés et inscrire au registre foncier le renouvellement de l'avis de réserve pour fins publiques pour donner effet à la présente résolution, ainsi que pour poser tout acte professionnel requis aux fins de l'imposition de cette réserve pour fins publiques.

QUE la Ville de Farnham approprie les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution à même son fonds général, au poste budgétaire 02-190-00-412.

Finances

2025-552

Dépôt des états comparatifs

Documents : État des revenus et dépenses comparatif au 28 septembre 2025 et rapport provisionnel sommaire au 31 décembre 2025.

Sont déposés l'état des revenus et dépenses comparatif au 28 septembre 2025 et le rapport provisionnel sommaire au 31 décembre 2025 décrits à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.



Transferts budgétaires

Documents : Dossiers du directeur du Service des travaux publics datés du 18 septembre 2025.

2025-553

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Location de machinerie - Déneigement	02-355-00-641	02-330-00-516	18 000 \$
Réparation du camion de collectes 172	02-453-00-446	02-451-10-645	15 000 \$
		02-452-10-645	10 000 \$
		02-452-35-645	10 000 \$
Réparation du système de chauffage du bâtiment de la piscine	02-451-10-641	02-701-41-522	10 000 \$
	02-415-00-411		10 000 \$
	02-413-00-641		10 000 \$

2025-554

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 152 000 \$ qui sera réalisé le 20 octobre 2025

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Farnham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 152 000 \$ qui sera réalisé le 20 octobre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de
505	1 286 800 \$
505	257 800 \$
535	352 100 \$
538	38 300 \$
634	630 000 \$
688	328 000 \$
689	11 700 \$
689	886 300 \$
705	361 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 535, 538, 634, 688, 689 et 705, la Ville de Farnham souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 octobre 2025.
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année.
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront



être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*.

4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. et seront déposées auprès de Service de dépôt et de compensation CDS inc.
5. Service de dépôt et de compensation CDS inc. agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.
6. Service de dépôt et de compensation CDS inc. procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises".
7. Service de dépôt et de compensation CDS inc. effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, Service de dépôt et de compensation CDS inc. prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de La Pommeraie
200, rue Desjardins
Farnham (Québec) J2N 1P9

8. Que les obligations soient signées par le maire, ou en son absence le maire suppléant et la trésorière, ou en son absence la trésorière adjointe. La Ville de Farnham, tel que permis par la *Loi*, a mandaté Service de dépôt et de compensation CDS inc. afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 535, 538, 634, 688, 689 et 705 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq ans (À compter du 20 octobre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2025-555

Octroi du contrat de services professionnels en évaluation foncière

Document : Rapport du comité de sélection daté du 24 septembre 2025.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de services professionnels en évaluation foncière à la firme LBP évaluateurs agréés au montant de 812 367,36 \$, incluant les taxes, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-150-00-417.

2025-556

Programme OASIS, volet 2 - Demande de subvention

Document : Dossier de la directrice du Service de planification et aménagement du territoire daté du 18 septembre 2025.



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a produit un plan d'adaptation aux phénomènes d'îlots de chaleur et de précipitations intenses;

CONSIDÉRANT que ce plan a été subventionné en partie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs avec le programme OASIS volet 1;

CONSIDÉRANT que le Stationnement Meigs, situé au centre-ville, est considéré comme sensible face aux îlots de chaleur et aux précipitations intenses;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham porte une grande importance à sa résilience face aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait à la fois de rendre ce stationnement public central, plus efficace, plus adapté aux changements climatiques, plus sécuritaire pour les différents modes de transports et davantage exploité;

CONSIDÉRANT que la réfection de ce stationnement fait partie prenante d'actions mentionnées dans le futur plan d'urbanisme (En cours d'adoption) et au plan d'action de l'inventaire de gaz à effet de serre;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de déposer une demande de subvention au programme OASIS, volet 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'éventuelle réfection du Stationnement Meigs.

QUE la directrice du Service de planification et aménagement du territoire ou la firme Services EXP soient autorisés à déposer ladite demande et signer les documents s'y rattachant.

2025-557

Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 22 septembre 2025

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 22 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 936 777,31 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 625 345,80 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 22 septembre 2025 soit approuvé.

2025-558

Travaux de pavage 2025 - Paiement 1 et réception provisoire

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 11 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de pavage 2025 à la compagnie Groupe Colas Québec inc. au montant de 505 676,41 \$ excluant les taxes.

QU'une retenue de 5 % représentant la somme de 26 619,55 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE la réception provisoire de ces travaux soit décrétée en date du 12 août 2025.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

2025-559 Travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 - Paiement 3 et réception provisoire

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 18 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 3 des travaux de piste cyclable au Sud de la route 104 à la compagnie G.J. Ménard inc. au montant de 167 675,78 \$, excluant les taxes.

QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 18 630,64 \$, excluant les taxes, a été appliquée à ce paiement.

Que la réception provisoire de ces travaux soit décrétée en date du 15 septembre 2025.

QU'en conséquence, 50 % des retenues soient libérées, soit la somme de 23 774,45 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-721.

2025-560 Travaux d'ouverture de la rue Donahue - Paiement 6 et réception finale

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 22 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été décrétée le 11 avril 2024 (Résolution 2024-275);

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 6 des travaux d'ouverture de la rue Donahue à la compagnie G.J. Ménard aménagement paysager inc. au montant de 42 490,85 \$, excluant les taxes (Décompte 7).

QUE la réception finale des travaux d'ouverture de la rue Donahue soit acceptée en date de ce jour.

QUE le solde des retenues soit remis à la compagnie G.J. Ménard aménagement paysager inc. soit un montant de 51 436,54 \$, excluant les taxes.

2025-561 Travaux de la phase 1 de la rue Jacques-Cartier - Paiement 10 et réception finale

Document : Dossier du directeur adjoint du Service des travaux publics daté du 19 août 2025.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été décrétée le 30 septembre 2024 (Résolution 2025-228);



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 10 des travaux de la phase 1 de la rue Jacques-Cartier à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. au montant de 13 336,47 \$, excluant les taxes (Décompte 10).

QUE la réception finale des travaux de la phase 1 de la rue Jacques-Cartier soit acceptée en date de ce jour.

QUE le solde des retenues soit remis à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. soit un montant de 361 746,94 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

2025-562 Office d'habitation de Brome-Missisquoi - Prévisions budgétaires 2025 révisées

Documents : Tableaux de la trésorière.

CONSIDÉRANT les ententes signées avec la Société d'habitation du Québec à l'effet d'assumer 10 % du déficit d'exploitation des immeubles de son territoire;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi soient adoptées comme suit :

Ensemble immobilier	Adresse	Révision du 28 février 2025	Révision du 23 juillet 2025	Révision du 29 août 2025
1113	401, rue de l'Expo	9 520 \$	9 520 \$	9 520 \$
1527	400, rue de l'Expo	7 638 \$	7 638 \$	8 538 \$
1730	391, rue de l'Expo	14 846 \$	14 846 \$	14 846 \$
2730	381, rue de l'Expo	9 891 \$	9 891 \$	9 891 \$
2884	410, rue Laguë	3 963 \$	3 963 \$	3 963 \$
2997	350, rue Dempster	528 \$	528 \$	528 \$
3061	380, rue de l'Expo	3 470 \$	3 470 \$	3 670 \$
Total		49 856 \$	49 856 \$	50 956 \$
		Différence	0 \$	1 100 \$

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-520-00-963.

2025-563 Arcadia centre d'amusement inc. - Subvention au loyer

CONSIDÉRANT que le *Règlement 696 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2025* vise la revitalisation de l'activité commerciale au centre-ville;

CONSIDÉRANT que l'usage 5010 n'a pas été inscrit dans ledit *Règlement* mais qu'un objectif du Plan particulier d'urbanisme du centre-ville en vigueur fait mention de favoriser la venue d'établissement reliés aux divertissements afin d'améliorer l'animation du centre-ville en dehors des heures d'ouverture des magasins de vente de détail;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil n'était pas de soustraire cette classe d'usage du programme de subvention mais que celle-ci n'avait pas été envisagée lors de la rédaction du *Règlement*;



CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accorder à Arcadia centre d'amusement inc. la subvention au loyer prévue au *Règlement 696 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2025*, bien que le bail signé par Arcadia ne soit que de deux ans.

QUE le versement soit fait en respect des dispositions du *Règlement 696 décrétant un Programme d'aide à l'implantation d'entreprises au centre-ville pour l'année 2025*, à l'exception de la durée du bail.

QUE la résolution 2025-453 soit abrogée à toutes fins que de droit.

2025-564 École Jean-Jacques-Bertrand - Bal des finissants et remise des diplômes 2026

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 3 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'offrir la gratuité de l'aréna Madeleine-Auclair du 27 mai 2026 au 7 juin 2026 à l'école Jean-Jacques-Bertrand pour le bal du 6 juin 2026 et sa préparation.

Que l'utilisation du Centre Saint-Romuald (Nef et sous-sol) le 18 juin 2026 pour la remise des diplômes soit sans frais.

QUE ces gratuités représentent une valeur d'environ 5 400 \$.

M. Olivier Surprenant se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2025-565 Le Vaisseau d'art - Activités culturelles 2025-2026

Document : Formulaire de demande d'aide financière daté du 11 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'utilisation, sans frais, de la nef du Centre Saint-Romuald pour les activités culturelles de l'organisme Le Vaisseau d'art à être tenues entre le 1^{er} septembre 2025 et le 30 juin 2026 pour un total maximum de cent vingt-quatre heures.

QUE cette gratuité représente une aide financière d'environ 12 000 \$.

2025-566 Festival du pawpaw - Station-Pierre-Bériau

Documents : Formulaire de demande d'aide financière datés des 13 février 2025 et 22 septembre.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la location, sans frais, de la Station-Pierre-Bériau à M. Vincent Renaud du 10 au 13 octobre 2025, pour la tenue d'un festival du pawpaw.

QUE cinq toilettes chimiques soient louées pour la tenue de cet événement aux frais de la Ville de Farnham.

QUE dans la mesure des disponibilités, les équipements demandés soit prêtés, à l'exception des extensions électriques.

QU'un chapiteau 10 pi par 10 pi et un de 10 pi par 20 pi soient prêtés, à la condition que le montage et le démontage soient effectués par les employés du Service des travaux publics.

QUE M. Renaud sera responsable de tout bris des équipements prêtés ainsi que ceux de la Station-Pierre-Bériau.

QUE ces gratuités représentent une somme d'environ 1 000 \$.

QUE la résolution 2025-105 soit abrogée à toutes fins que de droit.

M. Olivier Surprenant se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2025-567

Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand - Aide financière

Document : Formulaire de demande d'aide financière.

CONSIDÉRANT que l'école secondaire Jean-Jacques-Bertrand reçoit, pour l'année scolaire 2025-2026, cinq cent soixante élèves de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une somme de 1 000 \$ à la Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand pour l'année scolaire 2025-2026.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

Ressources humaines

2025-568

Contrat de travail de la directrice générale et greffière - Signature

CONSIDÉRANT qu'en lien avec les nouvelles conventions collectives des employés cols blancs et cols bleus et la nouvelle entente de travail des employés cadres, il y a lieu de revoir le contrat de travail de la directrice générale et greffière;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du nouveau contrat de travail de la directrice générale et greffière.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. Claude Benjamin, ou en son absence un autre élu municipal, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.



Contrat de travail de la directrice générale adjointe - Signature

2025-569

CONSIDÉRANT qu'en lien avec les nouvelles conventions collectives des employés cols blancs et cols bleus et la nouvelle entente de travail des employés cadres, il y a lieu de revoir le contrat de travail de la directrice générale adjointe;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes du nouveau contrat de travail de la directrice générale adjointe.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. Claude Benjamin, ou en son absence un autre élu municipal, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2025-570

Entente de travail des employés cadres - Signature

CONSIDÉRANT que l'entente de travail des employés cadres s'est terminée le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les négociations tenues afin de permettre la signature d'une nouvelle entente;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver les termes de la nouvelle entente de travail avec les employés cadres pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale et greffière, ou en son absence la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2025-571

Fin de la période de probation de M. Yannick Cauquil, journalier au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que M. Yannick Cauquil a été embauché au poste de journalier au Service des travaux publics le 28 août 2024;

CONSIDÉRANT que M. Cauquil était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Yannick Cauquil au poste de journalier au Service des travaux publics, rétroactivement au 28 août 2024.

2025-572

Fin de la période de probation de M. Marc Racine, journalier au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que M. Marc Racine a été embauché au poste de journalier au Service des travaux publics le 4 septembre 2024;

CONSIDÉRANT que M. Racine était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation est terminée;



Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Marc Racine au poste de journalier au Service des travaux publics, rétroactivement au 4 septembre 2024.

2025-573 Fin de la période de probation de M. Stéphan Dufault, opérateur 1 au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que M. Stéphan Dufault a été embauché au poste d'opérateur 1 au Service des travaux publics le 8 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que M. Dufault était soumis à une période de probation;

CONSIDÉRANT que cette période de probation se terminera dans les prochains jours;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de confirmer l'embauche de M. Stéphan Dufault au poste d'opérateur 1 au Service des travaux publics, rétroactivement au 8 octobre 2024.

2025-574 Retraite de M. Régis Samson, pompier

Document : Lettre de M. Régis Samson datée du 29 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de prendre note de la retraite de M. Régis Samson, de son poste de pompier au Service de sécurité incendie, effective le 1^{er} octobre 2025.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M. Samson pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2025-575 Démission de M^{me} Mélanie Tardif, coordonnatrice à la vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme

Document : Lettre de M^{me} Mélanie Tardif datée du 22 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M^{me} Mélanie Tardif, de son poste de coordonnatrice à la vie communautaire au Service des loisirs, culture et tourisme, effective le 10 octobre 2025.

QUE des remerciements soient par la présente transmis à M^{me} Tardif pour le travail effectué pour la Ville de Farnham.

2025-576 Embauche d'une conseillère en urbanisme au Service de planification et aménagement du territoire

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Stéphanie Aubé;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Florencia Saravia au poste de conseillère en urbanisme au Service de planification et aménagement du territoire, rétroactivement au 22 septembre 2025.

QUE les conditions de travail et avantages rattachés à ce titre soient ceux inscrits dans la convention collective actuellement en vigueur.

Communications et relations avec les citoyens

2025-577

Renforcement de la sécurité du site Internet de la Ville de Farnham

Document : Dossier de la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens daté du 16 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il a été nécessaire de changer de fournisseur pour l'hébergement et d'y apporter des améliorations;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le contrat de renforcement de la cybersécurité du site Internet de la Ville de Farnham avec la compagnie Secur01 au coût de 6 250 \$, excluant les taxes.

QUE les factures de Lithium Marketing, ITGS et Secur01 à venir en lien avec ces problèmes soient payées (Environ 4 275 \$, excluant les taxes).

QUE ces sommes soient imputées au poste budgétaire 02-190-10-335.

Incendie

2025-578

Remplacement du véhicule Dodge Caravan 2013 du Service de sécurité incendie

Document : Dossier du directeur du Service de sécurité incendie daté du 25 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que le 3 août dernier, le véhicule Dodge Caravan 2013 a été accidenté lors d'une collision avec un chevreuil;

CONSIDÉRANT que ledit véhicule a été déclaré perte totale par l'assureur;

CONSIDÉRANT que ledit véhicule devait être remplacé sans délai;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nathalie Dépeault
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier le contrat d'achat d'un véhicule GMC Terrain Élévation TI 2026 auprès de la compagnie Saint-Jérôme Chevrolet Buick GMC au coût de 41 464 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-220-00-724 et financée par le surplus libre.



Traitement des eaux

2025-579

Construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux du 24 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été décrétée le 19 août 2024 (Résolution 2025-447);

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception finale des travaux de construction d'une nouvelle prise d'eau brute pour la station de traitement d'eau potable en date de ce jour.

QUE le solde des retenues soit remis à la compagnie Pronex Excavation inc. soit un montant de 78 376,24 \$, excluant les taxes.

Travaux publics

2025-580

Plan de déneigement 2025-2026

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 12 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le plan de déneigement proposé pour la saison hivernale 2025-2026.

QUE ce plan tient compte du projet-pilote autorisant le stationnement de nuit dans les rues en hiver, à l'exception des périodes de déneigement.

2025-581

Réparation du camion de collectes 172

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 18 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que des réparations devaient être effectuées sur le camion de collectes 172;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'octroyer le contrat de réparation du camion de collectes 172 à la compagnie Groupe environnemental Labrie inc. au montant de 15 882,31 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-451-10-645, 02-452-10-645 et 02-452-35-645.



Remplacement de vannes d'aqueduc - Boulevard Magenta Est

2025-582

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 16 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que quatre vannes d'aqueduc sont défectueuses à l'intersection du boulevard Magenta Est et de la rue de l'Expo;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer les travaux de réparation nécessaire;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M. Claude Benjamin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mandater la compagnie Dexsen inc. pour voir au remplacement de quatre vannes d'aqueduc à l'intersection du boulevard Magenta Est et de la rue de l'Expo au coût maximal de 16 950 \$, excluant les taxes.

QUE des pièces soient commandées au coût d'environ 18 674,32 \$, excluant les taxes pour ces travaux.

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02-415-00-516, 02-413-00-641.

2025-583

Réfection des infrastructures de la rue Comeau - Réception finale

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics du 11 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été décrétée le 5 août 2024 (Résolution 2024-435);

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception finale des travaux de réfection des infrastructures de la rue Comeau en date de ce jour.

QUE le solde des retenues soit remis à la compagnie Excavation St-Pierre et Tremblay inc. soit un montant de 47 392,87 \$, excluant les taxes.

2025-584

Travaux de remplacement du ponceau Aikman - Réception finale

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 27 août 2025.

CONSIDÉRANT que la réception provisoire des travaux a été décrétée le 26 août 2024 (Résolution 2024-603);

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception finale des travaux de remplacement du ponceau Aikman en date de ce jour.

QUE le solde des retenues soit remis à la compagnie Bertrand Ostiguy inc. soit un montant de 26 722,15 \$, excluant les taxes.



Planification et aménagement du territoire

2025-585

Dispositions sur l'abattage d'arbres sur le territoire

CONSIDÉRANT que les propriétaires du 353, rue des Pins désirent couper un arbre sain mais que les dispositions actuelles du *Règlement 458 de zonage* et du futur *Règlement 715 de zonage* ne le permettent pas;

CONSIDÉRANT la refonte réglementaire en cours;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire modifier le futur *Règlement 715 de zonage* dès que la refonte réglementaire sera terminée;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au Service de planification et aménagement du territoire d'émettre le permis permettant la coupe d'un arbre sur la propriété du 353, rue des Pins.

QUE, dès que la refonte réglementaire sera terminée, le processus de modification du *Règlement 715 de zonage* soit entamé.

2025-586

Demande de dérogation mineure - 33-37, chemin Leblanc

Document : Résolution CCU-250909-8 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 septembre 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure pour l'aménagement de quatre cases de stationnement en cour avant;

CONSIDÉRANT que la propriété possède un garage attenant et que le requérant souhaite construire un autre garage détaché;

CONSIDÉRANT que le requérant peut aménager ses cases exigées dans le garage existant et le garage projeté;

CONSIDÉRANT que la majorité des cases de stationnement, tel que planifié, sont en cour avant, alors que celles-ci pourraient être aménagées en cour latérale et/ou arrière;

CONSIDÉRANT que le projet pourrait être modifié afin de respecter les normes en vigueur et que dans un tel contexte, la réglementation municipale en vigueur ne lui porte pas préjudice;

CONSIDÉRANT que d'accepter une telle demande pourrait créer des précédents (Stationnement en cour avant);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de celle du Service de planification et aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 10 septembre 2025;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser, pour les raisons énumérées ci-dessus, la demande de dérogation mineure pour la propriété sise aux 33-37, chemin Leblanc, lot 5 378 242 du cadastre du Québec, visant à aménager un total de quatre cases de stationnement en cour avant, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* mentionnent que les aires de stationnement ne peuvent être situées en cour avant ou en cour avant secondaire.

2025-587

Demande de dérogation mineure - 293, rue Saint-Romuald

Document : Résolution CCU-250909-7 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 septembre 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 1,97 m de la limite avant secondaire de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale correspondant à la marge avant minimale requise, soit 6 m;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que la remise est existante et fait partie intégrante de l'aménagement actuel de la propriété;

CONSIDÉRANT que le certificat de localisation réalisé récemment lors de la vente de l'immeuble a révélé la non-conformité de l'implantation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 10 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 293, rue Saint-Romuald, lot 4 355 080 du cadastre du Québec, visant à permettre l'installation d'une remise en cour avant secondaire à une distance de 1,97 m de la limite avant secondaire de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale correspondant à la marge avant minimale requise, soit 6 m.

2025-588

Demande de dérogation mineure - 690, rue de la Traverse

Document : Résolution CCU-250909-10 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 septembre 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.



CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'empiètement de la galerie arrière de 2,6 m dans la marge arrière, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent un empiètement maximal de 2 m;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure demandée permet de régulariser une situation existante constatée lors du certificat de localisation;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 10 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 690, rue de la Traverse, lot 6 620 087 du cadastre du Québec, visant à permettre l'empiètement de la galerie arrière de 2,6 m dans la marge arrière, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent un empiètement maximal de 2 m.

2025-589

Demande de dérogation mineure - 785, rue des Chênes

Document : Résolution CCU-250909-6 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 septembre 2025.

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge avant de 6 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une marge avant de 7,5 m;

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite agrandir la maison mobile existante et la convertir en résidence unifamiliale isolée, tout en conservant une implantation similaire;

CONSIDÉRANT que la demande ne cause pas préjudice aux propriétés voisines et que celles-ci présentent des implantations similaires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 10 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 785, rue des Chênes, lot 4 355 469 du cadastre du Québec, visant à permettre l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée avec une marge avant de 6 m, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une marge avant minimale de 7,5 m.



Demande de dérogation mineure - 941, rue du Ruisseau

Document : Résolution CCU-250909-9 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 septembre 2025.

2025-590

La directrice générale et greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre l'installation d'un abri pour le spa déjà en place en cour avant secondaire à une distance de 3,4 m de la limite de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* prescrivent une distance minimale de 6 m;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne cause pas préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que l'emprise de la voie publique est large et donc la distance entre l'abri pour le spa et la rue est considérable;

CONSIDÉRANT que l'implantation de l'abri pour le spa ne réduit pas la visibilité à l'intersection de la rue;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure a été accordée pour l'implantation du spa (Résolution 2025-515) ainsi que pour l'implantation d'une remise (Résolution 2025-514);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 10 septembre 2025;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 941, rue du Ruisseau, lot 6 449 476 du cadastre du Québec, visant à permettre l'installation d'un abri pour le spa déjà en place en cour avant secondaire à une distance de 3,4 m de la limite de propriété, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* autorisent une distance minimale correspondant à la marge avant minimale requise, soit 6 m.

2025-591

Demande de permis - Rénovation - 1022-1024, rue Principale Est - Modification de la résolution 2025-462

Document : Résolution CCU-250909-4 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour des travaux de rénovation extérieurs du bâtiment sis aux 1022-1024, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le 4 août 2025, le conseil municipal a accepté le projet initial par la résolution 2025-462, sous certaines conditions, dont celle mentionnant que seules les portes d'entrée devaient être peintes en noir;

CONSIDÉRANT que la requérante souhaite revenir sur cette condition et demande de pouvoir également peindre les fenêtres en noir, incluant montants, ouvrants, dormants et traverses, afin d'harmoniser l'apparence générale du bâtiment;



CONSIDÉRANT que les fenêtres blanches apportent un contraste au bâtiment, mais que le choix des fenêtres noires permet de s'agencer aux autres éléments déjà réalisés en noir (Portes, garde-corps, fondation, gouttières et allèges);

CONSIDÉRANT que nous retrouvons sur la rue Principale, tant des immeubles en brique rouge avec des ouvertures pâles que des immeubles en brique rouge avec des ouvertures foncées;

CONSIDÉRANT que dans un contexte où la brique d'origine est restaurée ainsi que les éléments architecturaux et que les volets sont conservés, le bâtiment conserve son histoire et son identité;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte la majorité des objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que la requérante souhaite retirer les volets présents sur la façade avant du bâtiment, mais a montré une volonté de les conserver;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et celle du Service de planification et aménagement du territoire;

Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter que l'ensemble des ouvertures du bâtiment sis aux 1022-1024, rue Principale Est soient de couleur noire, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*, à la condition que les volets soient conservés.

QUE la résolution 2025-462 soit modifiée en ce sens.

2025-592

Demande de permis - 400, rue Jacques-Cartier Sud

Document : Résolution CCU-250909-5 du Comité consultatif d'urbanisme datée du 9 septembre 2025.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de retirer les fenêtres de la façade avant;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est utilisé uniquement pour de l'entreposage de biens;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est vétuste et sera démoli dans l'avenir;

CONSIDÉRANT que de remplacer les fenêtres coûtera plus cher en rénovation et en chauffage, en plus de risquer d'être brisées à nouveau;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT que la proposition respecte les objectifs et critères du *Règlement 594 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de celle du Service de planification et aménagement du territoire;



Il est PROPOSÉ par M. Olivier Surprenant
Et APPUYÉ par M^{me} Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter l'émission du permis pour le retrait des fenêtres du bâtiment sis au 400, rue Jacques-Cartier Sud pour l'installation d'un revêtement de tôle brun, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, sous réserve du respect de l'ensemble des dispositions du *Règlement 458 de zonage*, à la condition que les façades avant et latérales soient repeintes advenant une différence de teinte entre le revêtement d'aluminium actuel et le nouveau revêtement d'aluminium et que le cadrage de la porte avant soit peint en noire.

Loisirs, culture et tourisme

2025-593 Aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin - Réception provisoire

Document : Dossier de l'ingénieur de projets daté du 18 septembre 2025.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell
Et APPUYÉ par M^{me} Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau au parc Uldège-Fortin en date du 4 juillet 2025.

QU'en conséquence, 50 % des retenues soient libérées, soit la somme de 16 956,44 \$, excluant les taxes.

2025-594 Don de terrains de "Shuffleboard"

Document : Extrait du procès-verbal de la rencontre du 22 août 2025 du Club troisième âge de Farnham inc.

CONSIDÉRANT que le Club troisième âge de Farnham a obtenu une subvention pour la construction de deux terrains de "Shuffleboard";

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a autorisé cette construction sur le terrain du parc Uldège-Fortin;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Olivier Surprenant

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter le don des deux terrains de "Shuffleboard" construits sur le terrain du parc Uldège-Fortin par le Club de troisième âge de Farnham inc.

QUE des plages de réservations seront mises annuellement à la disposition du Club de troisième âge de Farnham inc.

Représentation

M. Olivier Surprenant se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.

2025-595 Fondation éducative Jean-Jacques-Bertrand - Souper-conférence

Document : Formulaire de demande d'aide financière.



Il est PROPOSÉ par M^{me} Sylvie Ouellette
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de procéder à l'achat de quatre billets afin d'assister au souper conférence de la Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand tenu le 22 novembre prochain, au coût de 85 \$ chacun.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

Appui

2025-596

Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles - Appui à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville - Abrogation

Document : Courriel de M. Louis Mercier daté du 1^{er} septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la résolution 2025-529 a été adoptée en tant qu'appui à la Ville de Ville de Saint-Bruno-de-Montarville car la demande provenait du courriel municipal de M. Louis Mercier;

CONSIDÉRANT que M. Mercier nous mentionne ne pas avoir transmis ce courriel à titre d'élue municipale mais à titre de citoyen;

CONSIDÉRANT le report de la mise en application des dispositions du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* est entré en vigueur au Québec;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Benjamin
Et APPUYÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'abroger la résolution 2025-529 à toutes fins que de droit.

Seconde période de questions

Deux des quatorze personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Nouvelle forme du calendrier annuel.
- Cloche de la Place du Souvenir.
- Remerciements aux élus à l'occasion de la dernière séance avant les élections.
- Mouvement d'employés au Service des travaux publics.
- Contrat pour le remplacement des vannes.

Informations des conseillers

Avant de céder la parole aux conseillers, le maire remercie les élus sortant et ceux qui se représentent, de même que les candidats. Il souhaite bonne chance à tous et rappelle que le vote par anticipation est le 26 octobre et le scrutin le 2 novembre.

Il poursuit avec les points suivants :



- Actuellement, il n'y a pas de traverse sécuritaire pour connecter les rues de la Tourbière et de la Traverse, dans le Domaine du Sentier. Nous avons fait plusieurs représentations auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, afin qu'il puisse nous autoriser à aménager des espaces sécuritaires, mais en vain. Nous invitons les citoyens à nous aider dans cette démarche, en déposant une plainte auprès du ministère afin qu'il puisse revoir son positionnement.
- Dernièrement, il y a eu des travaux de réhabilitation d'une section du réseau d'aqueduc sur la rue Principale Est. À la suite de ces interventions, les citoyens des secteurs environnants ont remarqué une coloration jaunâtre de l'eau, un goût ou une odeur inhabituelle. Ce phénomène, bien que temporaire, peut survenir à la suite de perturbations dans le réseau. Il ne présente aucun risque pour la santé, puisqu'il est causé par une concentration plus élevée de fer. En cas de questionnement additionnel, vous pouvez communiquer avec le Service de traitement des eaux et en cas d'urgence (Soir et fin de semaine) lorsque la situation est problématique, contactez le 911. Les travaux publics seront contactés pour intervenir.

Il cède ensuite la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

M^{me} Nathalie Dépeault

- La semaine de la prévention des incendies se déroulera du 5 au 11 octobre. J'en profite pour souligner l'importance d'avoir des avertisseurs de fumée qui fonctionnent en tout temps et de préparer en famille le plan d'évacuation de votre résidence. Aussi, si vous ou l'un de vos proches vivez avec une difficulté physique ou cognitive, inscrivez-vous au programme Secours adaptés. Ce programme vise à faciliter les interventions d'urgence auprès des personnes vivant avec un handicap. Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible à l'entrée de la bibliothèque, à l'hôtel de ville, ou sur notre site Internet.
- Le samedi 18 octobre prochain, la SPA des Cantons et l'Animalerie Cœur Poilu tiendront une journée de micropuçage pour les chats et les chiens à Farnham. Profitez de cette opportunité pour vous conformer à l'obligation de micropuçage pour les chiens, qui sera effective dès le 31 décembre 2025. L'inscription est obligatoire à partir du site de la SPA des Cantons.
- Offre un mot aux élus dans le cadre de cette dernière séance avant les élections.

M. Daniel Campbell

- Le mercredi 29 octobre en soirée, l'équipe de la Bibliothèque vous invite à un spectacle à thématique Halloween pour les tout-petits. Inscrivez votre famille rapidement à partir de notre site Internet, les places s'envolent rapidement!
- Le vendredi 31 octobre, dès 16 h 30, les petits monstres et les petites sorcières de Farnham sont conviés à la bibliothèque et à la Station-Pierre-Bériau pour recevoir des bonbons. Allez les visiter en grand nombre!
- Le dimanche 2 novembre, de 15 h 30 à 16 h 45 : venez patiner sous des thèmes musicaux d'Halloween. Arrivez costumés! Friandises pour les participants, jusqu'à épuisement des stocks! Bienvenue à tous : Exceptionnellement, l'entrée sera gratuite!
- Offre un mot aux élus dans le cadre de cette dernière séance avant les élections.



M^{me} Sylvie Ouellette

- Nous vous invitons à participer à la Grande Marche Pierre Lavoie, qui se déroulera le samedi 18 octobre en matinée, à partir de l'aréna Madeleine-Auclair. Cet événement est gratuit et ouvert à tous il se tiendra simultanément dans plus de cent villes partout au Québec. Venez sillonner les rues de Farnham pour souligner l'importance des saines habitudes de vie! Des collations seront offertes à la fin du parcours de 5 km. Inscrivez-vous dès maintenant pour recevoir un petit cadeau de participation!
- Offre un mot aux élus dans le cadre de cette dernière séance avant les élections.

M. Claude Benjamin

- L'aréna est maintenant ouvert : Le patinage et le hockey libre débiteront à compter de ce dimanche 5 octobre. N'oubliez-pas que chaque membre de votre famille doit avoir une carte Accès Farnham pour bénéficier de la gratuité. Consultez la section des Loisirs sur notre site Internet pour connaître le fonctionnement et l'horaire des activités libres.
- Offre un mot aux élus dans le cadre de cette dernière séance avant les élections.

M. Olivier Surprenant

- Nous sommes heureux de vous informer que le cahier immersif sur Farnham, réalisé par l'équipe de La Voix de l'Est, est maintenant en ligne! Il contient de nombreux articles forts intéressants et démontre à quel point Farnham est en constante évolution. Consultez-le dans la section des Actualités de notre site Internet. Bonne lecture!
- Du 18 au 25 octobre se déroulera la 27^e Semaine des bibliothèques publiques du Québec. C'est le moment idéal pour redécouvrir les services et les activités de votre bibliothèque municipale. En plus, une petite activité surprise pour souligner l'événement vous sera offerte!
- Offre un mot aux élus dans le cadre de cette dernière séance avant les élections.

M. Jean-Yves Boulianne

- La première collecte des feuilles mortes aura lieu du 20 au 23 octobre et la seconde, dans la semaine du 17 novembre. Consultez votre calendrier municipal pour connaître l'horaire et les exigences. Attention : Les feuilles déposées dans un sac non réglementaire seront laissées sur place.
- La Ville de Farnham a récemment mis en place une nouvelle mesure de soutien pour les cyclistes malentendants et sourds. Dans le cadre de notre Plan pour l'accessibilité universelle, nous offrons à nos citoyens des plaques à installer derrière leur vélo pour signaler un problème d'audition et qui contribuent ainsi à améliorer la sécurité de tous. Elles ont été conçues par l'organisme *Audition Québec* et nous sommes fiers d'en mettre gratuitement à la disposition des citoyens à la réception de l'hôtel de ville.
- Offre un mot aux élus dans le cadre de cette dernière séance avant les élections.



Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 30.

Marielle Benoit, OMA
Directrice générale et greffière

Patrick Melchior
Maire